

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1908)
Heft: 124

Artikel: Perles et rayons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Perles et Rayons

Maintenant qu'on a fini avec la fameuse fabrication du diamant, reconnu impossible, si nous parlions de la fabrication des perles.

La perle est plus précieuse que le brillant. Cette valeur se multiplie rapidement jusqu'à des prix invraisemblables à mesure qu'elle s'applique à des perles de plus en plus grosses. Par exemple, une perle de belle eau et d'orient impeccable vaudra cinq à quinze francs le grain, si elle ne pèse qu'un grain, mais si elle pèse un carat, soit quatre grains, (exactement 0 gr. 2052), elle vaudra de cent à trois cents francs ; deux carats, mille à deux mille ; trois carats, dix mille à vingt mille francs. Au-dessus, la rareté devient telle qu'il n'existe plus, à proprement parler, de prix.

De plus, la forme de la perle est essentielle pour l'évaluation. Une perle doit se rapprocher le plus possible de la sphère parfaite. C'est seulement chez les perles très rondes qu'on trouve, par le jeu des fines lamelles concentriques de nacre, cet éclat chaud, velouté, caressant qui fait le charme de la perle.

Tous les coquillages peuvent produire des perles. C'est ainsi qu'on trouve des perles nombreuses chez les moules et chez la plupart des mollusques à coquille des lacs et des fleuves d'Europe et d'Amérique.

Les mulettes perlières du Rhin, du lac Tay en Ecosse, des fleuves et lacs de l'Amérique du Nord, fournissent ces perles allongées, de forme irrégulière, colorées le plus souvent, dont on se sert pour des incrustations, des pendentifs. Leur prix est

incomparablement moins élevé que celui des perles marines.

Celles-ci blanches, irisées, rondes, se rencontrent chez une huître spéciale, dite mère perle, *avicula margaritifera*, qui ne se reproduit que sur certains points du globe : le golfe Persique le détroit de Manara à Ceylan, les Antilles.

Les plus belles perles viennent de Ceylan. Il y a là, en face de Condahy, à vingt milles de la côte, un immense banc d'huîtres perlières auquel chaque année, depuis des temps immémoriaux, on vient puiser les précieuses gouttes de nacre.

Soit qu'à force d'y pêcher, les fonds se soient épuisés, soit que quelque épidémie les ait ravagées, pendant de longues périodes, les huîtres perlières disparaissent presque complètement. Le gouvernement anglais, pour permettre le repeuplement des fonds, a réglementé la pêche qui n'est permise chaque année que sur certains bancs à l'exclusion de tous les autres.

Les huîtres perlières sont de six à dix mètres de profondeur. Les plongeurs de Colang, sur la côte de Malabar, et les Loubath, continuent encore cette pêche difficile et périlleuse, mais de plus en plus on pêche maintenant les huîtres avec des engins spéciaux qui balayent rapidement les fonds et enlèvent tous les précieux mollusques.

La pêche se fait au commencement de février à fin mars. Pendant ces deux mois quatre millions d'huîtres, au bas mot, sont détruites.

C'est que pour trouver les perles, il faut tuer les huîtres. Aussitôt après la pêche on entasse dans des sortes de fosses carrées toutes les huîtres. On les laisse là, à pourrir jusqu'à ce que la putréfaction n'en laisse

plus que la coquille et... les perles. La perle sort du charnier.

Le plus souvent, la perle n'adhère pas à la nacre de l'écailler, elle est dans le corps même de l'huître, dans son « manteau ». Les pêcheurs n'ouvrent pas de force les huîtres vivantes, de peur d'entamer la ou les perles qu'ils y cherchent.

Leur procédé primitif avait de multiples inconvénients. D'abord, on tuait indistinctement toutes les huîtres, qu'elles fussent porteuses de perles ou non, et c'était tarir le repeuplement des fonds perliers.

Puis, ces monceaux de mollusques putréfiés créaient une atmosphère pestilentielle irrespirable. Enfin, les toutes petites perles en voie de formation étaient sacrifiées, avec l'huître qui les portait.

Un ingénieur américain, M. Salomon, vient de proposer à ce curieux problème de technique une solution élégante. Prenant pour base les travaux de M. Rafhaël Daubois, le savant professeur de la Faculté des sciences de Lyon et appliquant en grand ses procédés de laboratoire, M. Salomon radiographie les huîtres perlières de Ceylan.

Une sorte de rotative présente toutes les quinze secondes un casier de cent huîtres perlières, sous un faisceau de rayons X. En une minute, on radiographie ainsi quatre à cinq cents huîtres, en une heure vingt-quatre mille, en quarante-huit heures, cinq cent mille. (La machine marche nuit et jour).

On peut donc ainsi sélectionner rapidement les huîtres perlières. Celles qui ont des perles suffisantes sont sacrifiées, celles dont les perles sont trop petites sont mises dans des parcs, où elles augmenteront leur

— Je suis un misérable, dit-il, j'ai tué mon frère ! arrêtez-moi.

En dehors du meurtre involontaire de son frère, Jacques n'avait jamais été coupable que de vol. La bande dont il faisait partie ne tuait, du reste, jamais, se contentant d'employer au besoin les liens et le bâillon. Sa bonne tenue aux audiences, ses regrets amers et sa douleur poignante disposèrent favorablement ses juges. Accusé de complicité dans le vol projeté et dans ceux précédemment commis ; accusé, en outre, d'un acte de violence ayant entraîné la mort, Jacques ne se vit condamné qu'à dix ans de réclusion dans une maison centrale. En entendant l'énoncé du jugement, il courba le front, et de grosses larmes silencieuses jaillirent de ses yeux.

— O mon frère, murmura-t-il, je te jure de nouveau de devenir un honnête homme !

Avant de quitter la prison pour se rendre à sa destination, il remit à l'avocat qui l'avait assisté, et qui, touché de ses remords, était venu lui dire adieu, une lettre destinée à sa belle-sœur, lettre que l'avocat promit de faire parvenir à son adresse. Elle était ainsi conçue :

Ma chère Jeanne,

C'est bien osé à moi, cause involontaire de votre malheur, de vous écrire ; pourtant, je tiens à vous faire connaître mon désespoir et mon serment de devenir un honnête homme. Je n'avais pas un cœur gangrené. Des circonstances fatales m'ont entraîné. Vous aviez eu raison de choisir Pierre, cet être loyal et dévoué ; pourtant, je me figure que si vous m'aviez choisi, j'aurais fait un brave ouvrier, un bon mari, un bon père. Je vous aimais tant !.... Vous ne l'avez jamais su : j'ai voulu me tuer. Un camarade est survenu, m'a arraché l'arme des mains, m'a emmené, m'a fait boire, m'a conduit dans un tripot ; j'ai joué, ai-je gagné ou perdu ? Je ne sais, j'étais

Feuilleton du Pays du dimanche 4

Le Sergent de ville

par Berthe Balleyn

Il s'était levé, avait posé le corps du malheureux agent sur le trottoir, la tête appuyée au mur, et, s'arrachant les cheveux de désespoir, il regardait de tous côtés, cherchant de l'eau pour laver la blessure, égaré, comme fou, en voyant ses mains sur lesquelles avait coulé le sang de son frère !...

A cet instant, les deux agents tenant un des criminels — l'autre avait pu s'échapper, mais ne devait pas tarder à être pris — arrivaient.

Jacques les vit, ne chercha point à fuir, et, lorsqu'ils furent arrivés près de lui, leur désignant le corps de Pierre :